



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte

Question écrite n° 76151

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur notre législation sociale. En effet, la carte Vitale, qui est le passeport pour la prise en charge des frais médicaux du patient, ne comporte pas de photo d'identité, si bien qu'elle est facilement transmissible et qu'il peut y avoir plusieurs utilisateurs. Il lui demande s'il compte prendre des mesures pour que cette carte Vitale devienne inviolable et intransmissible.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76151

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2002, page 2524